



CEIE - Centre d'études internationales et européennes

Rapport Hcéres

► To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CEIE - Centre d'études internationales et européennes. 2017, Université de Strasbourg. hceres-02030817

HAL Id: hceres-02030817

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030817>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Centre d'Études Internationales et Européennes

CEIE

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Fabrice Melleray, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre d'Études Internationales et Européennes
Acronyme de l'unité :	CEIE
Label demandé :	EA
N° actuel :	7307
Nom du directeur (2016-2017) :	M. Christian MESTRE
Nom du porteur de projet (2018-2022) :	M ^{me} Aude BOUVERESSE et M. Dominique RITLENG

Membres du comité d'experts

Président :	M. Fabrice MELLERAY, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (représentant du CNU)
Experts :	M. Xavier BIOY, Université Toulouse 1 Capitole M. Jérôme ROUX, Université de Montpellier M. Jean-Marc THOUVENIN, Université Paris-Nanterre M ^{me} Anne-Marie TOURNEPICHE, Université de Bordeaux
Délégué scientifique représentant du HCERES :	M. Sébastien BERNARD
Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Jay ROWELL, Université de Strasbourg
Directrice de l'École Doctorale :	M ^{me} Caroline KLEINER, ED n°101, « Droit, science politique et histoire »

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le CEIE est une unité de recherche ancienne (sa création remonte aux années 1960) et reconnue. Il constitue l'une des sept composantes de la Fédération de Recherche « L'Europe en mutation » (FR 3241 UNISTRA (Université de Strasbourg)/CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique)).

Il est localisé à l'Université de Strasbourg, 11 rue de Maréchal Juin à Strasbourg. Ses bureaux sont regroupés sur un étage du bâtiment L'Escarpe, autour de la bibliothèque de droit réservée aux étudiants de M2 et doctorants.

Équipe de direction

Entre 2010 et fin août 2016, le CEIE était dirigé par M. Christian MESTRE, assisté par M^{me} Niki ALOUPI (en qualité de responsable de l'axe « Droit international ») et par M. Dominique RITLENG (en qualité de responsable de l'axe « Droit européen »). Depuis septembre 2016, le CEIE est dirigé par M^{me} Aude BOUVERESSE et M. Dominique RITLENG.

Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales.

Domaine disciplinaire principal : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux.

Sous-domaine disciplinaire principal : SHS2_1 Droit.

Domaine d'activité

L'activité du CEIE s'articule autour de deux axes disciplinaires que sont, d'une part, le droit de l'Union européenne, dirigé par M. RITLENG, et, d'autre part, le droit international, dirigé par M^{me} BOUVERESSE.

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	24	25
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)	3	
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	2	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	
N7 : Doctorants	55	
TOTAL N1 à N7	85	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	19	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2011 au 30/06/2016
Thèses soutenues	46
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le CEIE est une unité de recherche au sein de laquelle coexistent deux groupes structurés autour des deux champs disciplinaires que sont le droit européen et le droit international. L'activité de recherche axée sur le droit de l'Union européenne se décompose en plusieurs thématiques différentes : le droit institutionnel, le droit de la sécurité des médicaments et des aliments, le droit de l'énergie et le droit de l'espace de sécurité, de liberté et de justice. Le droit institutionnel de l'Union européenne constitue traditionnellement l'axe de recherche majeur du CEIE. Les droits de l'Homme constituent également une thématique de recherche importante, qui a la particularité d'être partagée entre deux unités : le CEIE et l'IRCM (Institut de Recherches Carré de Malberg) au travers d'un axe intitulé « droit interne et droit européen des droits de l'Homme ». L'approche des deux unités en matière de droits de l'Homme se différencie de manière générale par le fait que l'IRCM se place davantage sur le terrain des droits fondamentaux et de la théorie, tandis que le CEIE suit une approche plus thématique orientée vers le droit de l'Union et le droit international des droits de l'Homme.

L'activité de recherche axée sur le droit international a été renforcée par le recrutement aux précédents concours d'agrégation de trois professeurs. Elle est axée sur le droit des espaces, le droit international des droits de l'Homme et le droit des investissements. Le recrutement récent de jeunes agrégés spécialisés en droit international public renforce encore le pôle.

Centré historiquement sur le droit de l'Union européenne, le CEIE conserve ce champ disciplinaire comme axe de recherche majeur au sein de l'unité dont la réputation en la matière est bien établie. Les différentes thématiques développées dans les différents groupes de recherche sont clairement identifiables. Parmi ces différentes thématiques, le droit institutionnel de l'Union européenne reste un axe fort d'identification du CEIE. Se fondant sur les éléments de la dernière évaluation, l'unité a ainsi réinvesti ce domaine (notamment sur les questions de gouvernance), tout en investissant de nouvelles thématiques. Les coopérations avec les unités membres de la FR « L'Europe en mutation », ainsi qu'avec d'autres universités voisines ou étrangères sont nombreuses.

Néanmoins, même si ce constat est logique compte tenu des spécialités des enseignants-chercheurs, les différentes thématiques évoquées souffrent peut-être parfois d'un manque de cohérence globale (droit institutionnel, sécurité des espaces, droits de l'Homme, réfugiés, harmonisation fiscale, etc.).

Le CEIE a décidé de réinvestir le droit international, comme l'a notamment illustré la tenue du Colloque de la SFDI (Société Française de Droit International) à Strasbourg en 2015, puis l'accueil de la réunion de lancement du réseau global des sociétés de droit international en 2016 - là encore sous l'impulsion de la SFDI. Le droit international privé est également bien représenté. Cette réorientation « droit international » étant récente, on en perçoit encore mal les résultats, et les synergies (car il y en a nécessairement) qu'elle conduira à développer avec l'autre axe. A cet égard, si aucun des travaux réalisés ou événements organisés en droit international n'apparaît à ce jour dans la catégorie des 5 faits marquants mentionnés à divers titres dans le dossier déposé par l'unité, la visite du comité d'experts a démontré l'existence d'une forte dynamique portée par les professeurs récemment recrutés.

Même si des thématiques de recherche assez proches peuvent être identifiées entre le CEIE et l'IRCM en droit européen et en droit international, il semble néanmoins que pour l'heure, les champs de recherche soient relativement bien délimités, et que cela ne gêne aucune des deux unités dans les différents aspects de leurs activités. De plus, les coopérations sont relativement fréquentes entre elles.